

**DEMANDES DE
PAIEMENT**

Seuls les reçus originaux seront admissibles. Dans les cas où le reçu original ne serait pas disponible, une explication satisfaisante doit être soumise à l'agent de projet.

Les demandes de paiement reçues plus de 30 jours après la date d'expiration d'une activité ne seront pas acceptées.